

TAUX APPLICABLES POUR LES CONTRIBUTIONS UNITAIRES ET FRAIS REELS

FONDS NATIONAUX FAMES 2024

Contribution à l'organisation du projet

Les montants alloués sont avant tout destinés à l'octroi de bourses de mobilité à destination des étudiants (à des fins d'étude ou de stage).

Jusqu'à 10% du montant **total** de la convention initiale alloué au bénéficiaire peut être affecté à l'organisation de la mobilité (OS). Toutefois, si à la clôture de la convention, l'établissement a utilisé moins de **50%** du montant alloué initialement, aucun OS ne pourra être attribué, ***sauf cas exceptionnels et dûment justifiés.***

Ce poste destiné aux frais de fonctionnement peut également être utilisé pour financer la mobilité de membres du personnel (maximum 5 jours selon les conditions précisées dans le Guide du porteur de projet). Pour rappel, la mobilité du personnel doit inclure une dimension d'organisation des mobilités étudiantes pour être éligible.

❖ Soutien pour l'inclusion

Les établissements d'enseignement supérieur ayant sélectionné des étudiants et/ou des membres du personnel ayant moins d'opportunités peuvent demander une subvention supplémentaire à l'agence nationale afin de couvrir les coûts supplémentaires liés à leur participation aux activités de mobilité.

La liste des catégories de participant éligibles pour un soutien additionnel est disponible sur [cette page](#) dans le document « Note Inclusion AC131 et Fonds nationaux 2024 ».

Soutien pour l'organisme	L'organisation reçoit un forfait de 100 € par participant ayant moins d'opportunités (AMO) qui ont besoin d'une aide supplémentaire fondée sur les coûts réels. Contribution unitaire pour l'organisation : 100 €/participant
Soutien pour le participant	Coûts supplémentaires concernant directement des participants ayant moins d'opportunités qui ne peuvent être couverts par le complément financier à la contribution aux frais de séjour des participants ayant moins d'opportunités. Ces coûts visent notamment à couvrir l'aide financière supplémentaire requise pour permettre aux participants avec moins d'opportunités (AMO) de participer à l'activité de mobilité ainsi qu'aux visites préparatoires et couvrir les frais des accompagnateurs. Sur base des frais réels : 100 % des coûts éligibles La demande doit être justifiée par le candidat et approuvée par l'Agence nationale.

Mobilité des étudiants et jeunes diplômés

➤ FAMES Pays tiers non associés au programme Erasmus+¹

❖ Soutien individuel pour la mobilité physique de longue durée (60 jours et +)

Le montant de base pour la contribution aux frais de séjour est fixé comme suit:

De	Vers	Montant mensuel
Belgique	Pays tiers non associés au programme Erasmus+	700 €
Belgique	Pays tiers non associés au programme de la région 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse,	600€
Belgique	Pays tiers non associés au programme de la région 13 : Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican	540€

Les étudiants et les jeunes diplômés **ayant moins d'opportunités** reçoivent, en plus de la contribution aux frais de séjour standards, un complément financier d'un montant de **250€ par mois**.

Les étudiants et les jeunes diplômés effectuant des **stages vers les régions 13 et 14** recevront, en plus de la contribution aux frais de séjour, un complément financier d'un montant de **150€ par mois**.

Les AMO qui participent à des stages peuvent bénéficier à la fois du complément financier « AMO » et du complément financier « stage ».

Récapitulatif:

Taux mensuels FAMES Pays tiers non associés 2024	Mobilité à des fins d'études		Mobilité à des fins de stage	
	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités
Pays tiers non associés au Programme	700 €	950 € + forfait obligatoire voyage	700 €	950 € + forfait obligatoire voyage
Pays tiers non associés au programme de la région 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse,	600 €	850 €	750 €	1000 €
Pays tiers non associés au programme de la région 13 : Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican	540 €	790 €	690 €	940 €

❖ Soutien individuel pour la mobilité physique de courte durée (de 5 à 30 jours)

Les montants de base pour la contribution aux frais de séjour sont fixés comme suit:

Durée de l'activité de mobilité physique	Montant
Jusqu'au 14ème jour d'activité	79 €/jour
Du 15ème au 30ème jour d'activité	56 €/jour

¹ La liste des pays est disponible dans [le Guide du Programme Erasmus+ 2023](#) (EN) aux pages 34-35.

La contribution aux frais de séjour peut aussi couvrir un jour de voyage avant l'activité et un jour de voyage après l'activité.

Les étudiants et les jeunes diplômés **ayant moins d'opportunités** reçoivent un complément financier qui s'ajoute à la contribution aux frais de séjour provenant de leur bourse FAMES et qui s'élève à **100 €** pour une activité de mobilité physique d'une durée de 5 à 14 jours et à **150€** pour une activité de 15 à 30 jours.

Le complément financier alloué pour les stages ne s'applique pas dans ce cas.

❖ **Soutien individuel pour la mobilité physique de durée moyenne (31 à 59 jours)**

A partir du 31e jour, le taux mensuel (cfr. tableau récapitulatif) s'applique pour couvrir l'entièreté du séjour et ce taux sera ramené au nombre de semaines de mobilité.

À titre d'exemple :

a) Pour une mobilité à des fins d'études non-AMO au Guatemala de 42 jours, le soutien individuel sera calculé comme suit : $((700€ \times 2 \text{ mois})/60\text{jours}) \times 42 = 980 €$

b) Pour la même mobilité mais avec une durée de 27 jours : application des taux journaliers : $79€ \times 14 + 56€ \times 13 = 1834 €$

Il est laissé à l'EES la flexibilité de gérer ces cas également de façon équitable et d'appliquer une période de bourse zéro s'il le souhaite.

➤ **FAMES Basique**

Les taux FAMES basique (anciens taux Fame « classique ») ne concernent que les mobilités de longue durée (60 jours et +) et sont d'application dans 2 cas bien spécifiques :

- 1) **FAMES Cofinancement**
- 2) **FAMES Hors-quota**

Taux mensuels FAMES basique 2024	Mobilité à des fins d'études		Mobilité à des fins de stage	
	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités	Etudiants	Etudiants ayant moins d'opportunités
Tous les pays	250 €	400 €	250 €	400 €

1) **Utilisation dans le cadre du FAMES Cofinancement**

Afin d'éviter une disparité des conditions de financement entre étudiants relevant de différents mécanismes, il convient d'accorder un cofinancement FAMES (ou E+ enveloppe des 20% AC131) afin de fournir une bourse dans la mesure du possible équivalente aux taux Erasmus+/ FAMES Pays tiers non associés au Programme.

L'exemple ci-dessous porte sur une mobilité vers la Suisse avec la bourse SEMP (cas fréquemment rencontré mais donné uniquement à titre d'exemple, d'autres bailleurs de fonds fournissent un soutien financier sous forme de bourse) : calcul du cofinancement FAMES ou E+.

Séjour d'études vers la Suisse	Bourse SEMP	Complément FAMES ou E+	Bourse totale pour le séjour en Suisse (5 mois)
Etudiant non-AMO	Forfait pour séjour de 3 mois et plus = 1900 CHF soit 1825 €	FAMES : 250 € x 5 mois = 1250 € E+ : 600€x2mois=1200€	3075 € (ou 3025€ en E+) (proche des 3000 € si séjour financé à 100% par FAMES ou E+)
Etudiant AMO	Forfait pour séjour de 3 mois et plus = 1900 CHF soit 1825 €	FAMES : 400€ x 6 mois = 2400€ E+ : 850€x3=2550€	4225 € (ou 4375€ en E+) (proche des 4250 € si séjour financé à 100% par FAMES ou E+)

Pour les étudiants AMO, étant donné que les taux sont plus élevés, il convient d'accorder 6 mois de FAMES basique au taux majoré du top-up inclusion (400 €) au lieu de 5 mois.

2) Utilisation dans le cadre du FAMES Hors quotas

Ce mécanisme permet de financer la mobilité européenne (Pays Programme et Pays associés au Programme) et internationale (Pays tiers non associés au Programme) pour la période qui dépasse le maximum autorisé de 12 mois par cycle d'études du programme Erasmus+ ou FAMES, par exemple dans le cadre d'un programme de co-diplômation.

Dans ce cas-là, les étudiants (non-AMO ou AMO, en mobilité d'étude ou de stage) bénéficient également du **forfait voyage**.

➤ FAMES Pays membres de l'UE et pays tiers associés au programme.

❖ Soutien individuel pour la mobilité physique de courte, moyenne et longue durée

De manière exceptionnelle, et après épuisement du fonds Erasmus+ AC131, les EES peuvent avoir recours au FAMES pour financer des mobilités **vers les pays membres de l'UE et les pays tiers associés au Programme** (de courte, de moyenne ou de longue durée).

En effet, cette possibilité existe également pour financer des mobilités de **moyenne durée** comprises entre 31 et 59 jours, non finançables par l'AC131.

Dans ce cas, ils doivent veiller à utiliser les **taux Erasmus+ Pays membres de l'UE/pays associés au Programme** correspondants (document « **Annexe 3 – Taux applicables version détaillée** » disponible sur la page « gérer mon projet AC131 2024 »).

Pour les mobilités de moyenne durée, le taux mensuel s'applique pour couvrir l'entièreté du séjour et ce taux sera ramené au nombre de semaines de mobilité (cfr exemple p.3).

❖ Contribution aux frais de voyage

Les participants suivants recevront les montants ci-dessous à titre de contribution aux frais de voyage pour les aider à couvrir leurs frais de voyage.

- Les étudiants et les jeunes diplômés **non AMO** participant à une activité de mobilité courte, moyenne ou longue vers **les Pays tiers non associés au Programme régions 1-12 peuvent** recevoir les montants ci-dessous à titre de contribution aux frais de voyage pour les aider à couvrir leurs frais de voyage. Les bénéficiaires peuvent, en effet, choisir de ne **pas** fournir de contribution aux frais de voyage.
- Les **AMO** ne sont pas inclus dans cette clause de non-contribution pour les **Pays tiers non associés au Programme**, ils **doivent toujours** bénéficier d'une contribution aux frais de voyage **pour les régions 1-12**.
- Les étudiants et les jeunes diplômés **AMO** ou **non AMO** participant à une activité de mobilité courte, moyenne ou longue vers **les Pays tiers non associés au Programme des régions 13 et 14** (Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse, Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican) **ne peuvent pas recevoir** de contribution aux frais de voyage.
- Les étudiants financés par le **FAMES basique** dans le cadre du **FAMES Hors-quota** reçoivent le forfait voyage. (Les étudiants financés par le FAMES basique dans le cadre du co-financement ne reçoivent pas de forfait voyage).
- Les étudiants et jeunes diplômés **AMO en mobilité court terme entre pays membres de l'UE et pays tiers associés au Programme** doivent recevoir le forfait voyage.

Distance parcourue	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 10 et 99 km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 km	180 € par participant	210 €
Entre 500 et 1999 km	275 € par participant	320 €
Entre 2000 et 2999 km	360 € par participant	410 €
Entre 3000 et 3999 km	530 € par participant	610 €
Entre 4000 et 7999 km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

La « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour.

Mobilité du personnel

❖ Soutien individuel pour la mobilité physique (Contribution aux frais de séjour)

La mobilité des personnels est uniquement financée **via l'OS (10% du budget total)**. Sa durée doit être de minimum 1 jour et maximum 5 jours.

Le montant du soutien individuel servant à couvrir les coûts directement liés au séjour est calculé en fonction de la durée de celui-ci.

Taux journalier mobilité du personnel FAMES 2024

Destinations	Personnel de la FWB	Membre du personnel invité
Danemark, Norvège, Irlande, Suède, Luxembourg, Islande, Finlande, Liechtenstein <hr/> Pays tiers non associés au programme de la région 14 : Iles Féroé, Suisse et Royaume-Uni	180 €	Non éligible
Autriche, Belgique, Chypre, France, Grèce, Italie, Pays-Bas, Allemagne, Espagne, Malte, Portugal <hr/> Pays tiers non associés au programme de la région 13 : Andorre, Monaco, Saint-Marin, Vatican	160 €	160 € <hr/> Non éligible
République de Macédoine du Nord, Lettonie, Slovaquie, Turquie, Roumanie, Pologne, Bulgarie, République Tchèque, Hongrie, Croatie, Estonie, Lituanie, Slovénie, Serbie	140 €	Non éligible
Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12	180 €	Non éligible

❖ **Contribution aux frais de voyage**

Distance parcourue	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
Entre 10 et 99 km	23 € par participant	
Entre 100 et 499 km	180 € par participant	210 €
Entre 500 et 1999 km	275 € par participant	320 €
Entre 2000 et 2999 km	360 € par participant	410 €
Entre 3000 et 3999 km	530 € par participant	610 €
Entre 4000 et 7999 km	820 € par participant	
8000 Km ou plus	1500 € par participant	

La « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour.

